[illegible] Sakhalines nul [illegible] quelques [illegible] à Khorskof.

Les hostilités russes

Tokio, 19 juin.

Les troupes russes de Tarrière sont [illegible] pour renforcer les alignes avancées. Linévitch et ses généraux se sont réunis en conférence à Sy-Ping-Kai. Les avant-postes de [illegible] Kaoulé et les avant-postes russes sont séparés de 7 milles ; à cet endroit, les Japonais [illegible] les forces russes à nos division, avec 20 canons. Un poste de cavalerie a été établi à Padga, en Mongolie ; on fait [illegible] l'indépendance de la Chine à maintenir [illegible] Pékin à la Mandchourie au [illegible] de la Mongolie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

du 19 Juin

M. Dubois préside la séance ouverte à 2 heures.

La Chambre adopte le projet de loi tendant à faire rentrer dans le droit commun, pour l'application des mesures de police, la commune d'Ivry-sur-Seine (Seine-et-Marne).

LA SÉPARATION

L'ARTICLE 17

On reprend la discussion sur la séparation des Eglises et de l'Etat, article 17 (nouveau texte de la commission).

L'abbé Gayrand demande que le nombre des membres de l'association soit fixé à 7 pour les communes de moins de 5,000 habitants et à 11 pour celles de plus de 5,000.

L'amendement, repoussé par le gouvernement et la commission, n'est pas adopté.

M. de Castelnau demande que le mot « commune » soit remplacé par les mots « circonscriptions paroissiales ».

M. Briand. — La Chambre s'est déjà prononcée sur un amendement analogue, et la commission a repoussé votre amendement.

M. de Castelnau. — Jusque parce que le texte de la commission laisse l'arbitraire.

REJET

de tous les amendements réactionnaires

M. Auffray présente un amendement analogue.

Les deux amendements, qui se confondent, sont repoussés par 322 voix contre 241.

On repousse un amendement de M. Lamy tendant à ajouter aux mots « résident dans la circonscription religieuse » les mots « ou inscrites en vertu d'une des contributions directes de cette circonscription, ou justifient qu'elles devient y être inscrites au 1er janvier de l'année courante ».

Le paragraphe premier concernant la composition des associations et le nombre de leurs membres est adopté.

M. Lemire propose d'y ajouter la disposition additionnelle suivante : « Les fonctionnaires civils et militaires peuvent faire partie de ces associations ». Si l'Etat, dit-il, doit assurer des fonctionnaires un loyalisme absolu, il leur doit la liberté de conscience.

M. Bienvenu-Martin. — Il va de soi que les fonctionnaires pourront faire partie de ces associations.

M. Lemire. — Je prends acte de votre déclaration et je retire mon amendement.

M. Peronneau propose d'intercaler entre le 1er et le 2e paragraphe la disposition suivante :

Chaque membre pourra n'en retirer en tout temps après paiement des cotisations échues et de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.

Après des échanges d'observations entre MM. Briand, Cruppi et Auffray, l'amendement est adopté.

L'abbé Gayrand demande la suppression du 2e paragraphe ainsi conçu :

Les associations ne pourront inscrire dans leurs statuts, comme dettes tendant à exclure l'assemblée générale de leurs membres de la participation à l'administration biens des biens.

M. Cruppi propose sur ce paragraphe une rédaction nouvelle que le gouvernement et la commission acceptent.

L'abbé Gayrand. — Je l'accepte aussi.

La nouvelle rédaction proposée par M. Cruppi pour le paragraphe 2 est adoptée.

Et voici le texte :

Nonobstant clauses contraires des statuts, les actes de gestion financière et d'administration légale des biens accomplis par les directeurs ou les administrateurs des associations, seront obligatoires, et, au moins, présentés au contrôle de l'assemblée générale des membres de l'association.

M. Auffray développe très longuement sur le paragraphe suivant un amendement destiné à compléter et à préciser les objets pour lesquels les associations cultuelles pourront recevoir des dons et legs. Ces objets sont : l'instruction religieuse, les services mortuaires et la charité.

M. Bienvenu-Martin combat l'amendement. Il dit qu'il serait dangereux d'étendre la capacité civile des associations cultuelles qui pourraient recevoir des dons et legs sans le contrôle de l'Etat.

Le scrutin est ouvert et donne lieu à pointage.

La séance est suspendue à 5 h. 10 et reprise à 5 h. 30, et par 326 voix contre 241, l'amendement Auffray est repoussé.

M. Rudelle soutient ensuite un amendement tendant à étendre la capacité civile des associations cultuelles aux dons et legs ayant pour objet l'exercice du culte et l'entretien de ses ministres.

M. Dèche appuie cet amendement disant lui-même l'auteur avec M. Lefas d'une proposition analogue qui se confond avec la précédente. Les amendements Rudelle et Dèche repoussés par le Ministère et la Commission sont également repoussés par la Chambre par 326 voix contre 248.

M. Jules Legrand, dans un autre amendement, demande que les associations cultuelles puissent bénéficier des fondations faites pour l'entretien des ministres du culte, et le legs d'habitations uniquement destinées au logement de ses ministres. La Commission et le Gouvernement repoussent cet amendement qui est rejeté par 294 voix contre 271.

Les paragraphes 4 et 5 de l'article 17 sont adoptés.

M. Berry demande la suppression du § 6, qui interdit aux associations cultuelles de recevoir des subventions de l'Etat, des départements et des communes.

M. Millevoye appuie l'amendement de M. Georges Berry que le rapporteur combat. L'amendement est repoussé par 326 voix contre 240. En conséquence, le § 6 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain 2 heures.

Séance demain à 9 heures pour continuer la discussion de la fraude sur les vins.

Séance levée à 6 h. 45.

INFORMATIONS

Paris, 19 juin.

M. Bourgeois et les journaux

L'Agence Havas publie la note suivante :

« Nous comme autorisés à déclarer que M. Léon Bourgeois n'est pour rien dans la publication par divers journaux, d'informations la représentant comme devant être chargé prochainement d'une mission à l'étranger ».

Victoire du programme Radicale

Dans le canton de Coulanges-sur-Yonne (Yonne), M. Baraque, maire d'Auxerre, radical-socialiste, a été élu conseiller général par 699 voix contre 627 à M. Bosse, également radical-socialiste. Il s'agissait de remplacer M. Collisot, sénateur radical décédé.

Les généraux Peigné et Bonnal

D'après des renseignements puisés à bonne source, c'est selon toi la probabilité dans le mouvement de nominations et promotions d'officiers généraux qui doit paraître au *Journal Officiel* le 26 du courant que sera résolgné dans les cadres de l'activité le général Bonnal. Il se pourrait, d'autre part, que la réintégration du général Peigné fut prochaine.

La Séparation Suédo-Norvégienne

Bjornstjerne-Bjornson vient de publier une lettre adressée aux ouvriers corréligionnaires de renoncer leurs collègues suédois pour la sympathie qu'ils leur ont exprimée pendant le score du conflit. En effet, les ouvriers suédois continuent à faire des manifestations en faveur de la liberté, et dernièrement ces manifestations pour la liberté de la Norvège ont été particulièrement enthousiastes dans la ville suédoise de Gothenbourg.

Violent Incendie à Ancenay

A Ancenay, un violent incendie a détruit, cette nuit, une importante tonnerie. Les dégâts, non couverts par notre assurance, sont évalués à trois ou quatre millions.

Un meurtrier de 15 ans

A St-Etienne, hier devant le gare, Pierre-Marie Sonlier, âgé de quinze ans, au cours d'une discussion violente, a frappé d'un coup de couteau au cou un de ses camarades, Jean-Louis Portouret, âgé de dix-sept ans, qui a en l'artère carotide tranchée et est mort sur le coup. Le meurtrier a été arrêté.

Les extravagances de Jacques Ier

On mande de Milan, que le fou empereur de Sahara, Jacques Ier, se trouve à présent à Utilé, dans la Vénétie. Il y commet toutes sortes d'extravagances et le police lui a ordonné de sortir immédiatement de la ville sous peine d'emprisonnement.

La vengeance d'un mari

Un nommé Léonard Boudreyer, âgé de cinquante-neuf ans, scieur de long, vient cet après-midi de tuer sa femme sur le parvis Notre-Dame.

La blessée, atteinte de six coups de couteau est soignée à l'Hôtel-Dieu. Sa vie ne paraît pas en danger. Le meurtrier, conduit chez M. Bray, commissaire de police, a déclaré avoir voulu se venger de sa femme qui l'avait quitté pour suivre un jeune homme, en emportant l'argent du ménage.

Le chah de Perse en Autriche

A Vienne, le chah de Perse a reçu le corps diplomatique. Il a rendu visite ensuite aux membres de la famille impériale et le ministre de Perse a offert la soir, un dîner en son honneur, et revanche de gens qui ont été étonnés de la leçon dont manque le chah.

Terribles dégâts de l'orage

Les orages sévissent sur Tourains des dégâts considérables. A Souzay le vote fauchée a été coupée par une tromba, des champs inondés, des animaux noyés. A Acey-le-Ridoux et sur environs la grêle a rava, les vignes et les arbres fruitiers.

Grèves à Brest et à Vienne

A Brest, la grève des marteaux en cuir, [illegible] provisoirement les travaux [illegible] Mais [illegible] sont restés en dehors des limites de [illegible] les ouvriers [illegible] en grève.

— A la suite d'une réunion tenue dans l'après-midi d'hier, les peintres en bâtiment et les ouvriers [illegible] de Vienne (Autriche), au nombre de [illegible] ont décidé à l'unanimité de se mettre [illegible] en grève.

Suicide pour éviter la justice

Nous avons signalé l'arrestation à Paris de deux financiers, associés occultes de chemins de fer belges, qui étaient réfugiés en France [illegible] provisoirement, au bruit retentissant des frères Kreuzkowski. A la suite de ce décrochage, un publicitaire financier de Bruxelles, M. L..., qui avait été gravement compromis, s'est rendu hier à Orléans et après avoir avalé un poison violent, il a pris [illegible] de l'orléanais dans la Loire où l'on a, peu après, repêché son cadavre.

Un ménage au Pole-Nord

On mande de New-York au *Daily Mail* que le lieutenant Peary, qui quittera New-York le 4 juillet pour tacher d'atteindre le pôle Nord, sera accompagné de sa femme, de sa fille âgée de douze ans et d'une institutrice.

Mort emporté dans une rafale

A Saint-Servan, M. Lordonnet, capitaine au long cours, officier visiteur du port de St-Servan, est parti seul samedi à bord de son bateau. Pris en mer par une rafale, le bateau a chaviré et sombré ; il a été retrouvé ce matin sur la grève. Le corps n'a pas été retrouvé.

Dangereux bateaux anglais

Samedi avait été inaugurée solennellement par le prince de Galles un nouveau service de bateaux à vapeur desservant Londres et le Havre. Hier, le nouveau service a donné lieu à de graves accidents. Les bateaux étaient surchargés de passagers, ce qui n'est pas le moins grave dans cette. L'un d'eux, le *Crand*, pouche lentement à un moment, qu'un enfant crayant qu'il chavirait sauta par-dessus bord et se noya. D'autres accidents eurent lieu au plusieurs points.

Effroyable collision de trains

A New-York, une collision s'est produite sur la « Western Maryland Railway » entre un train de voyageurs et un train de bétail. Dix-huit personnes ont été tuées et vingt blessées ; quatre sont très grièvement.

Fatale collision d'automobiles

Paris, 19 juin.

Hier, l'automobile du baron Eynard, de Paris, a versé à Monetay-sur-Allier, à la suite d'un mauvais virage. Le baron en a été quitte pour quelques contusions sans gravité. Son mécanicien, appelé Hoanne, âgé de vingt ans, s'est fait une grave blessure. Son état est très inquiétant.

La voiture de baron Eynard était restée brisée sur le bord de la route, deux automobiles qui se suivaient à une faible distance sont venues le heurter presque coup sur coup. Ces deux automobiles étaient montées chacune par cinq personnes. Les dix voyageurs ont été précipités les uns sur les autres dans la fossé. Il n'est tous plus ou moins blessés sérieusement, mais aucun mortellement.

Crises ministérielles à l'Etranger

Le nouveau Ministère Hongrois

Budapest, 19 juin.

Le *Journal Officiel* publie une lettre autographe de l'empereur par laquelle celui-ci remercie le comte Tisza, président du conseil démissionnaire, ainsi que les ministres du précédent cabinet de leurs fidèles services et de leur zèle, et les relève de leurs fonctions.

Après avoir encore exprimé plus particulièrement au comte Tisza sa vive reconnaissance pour le dévouement dont il a fait preuve, l'empereur nomme le baron Fejervary, président du Conseil, lui confie à titre provisoire le ministère des finances et le ministère « *Intérieur* ».

M. Bartholomei-Lenegi est nommé ministre de la justice ;

M. Ladislas Vœrœss, ministre du commerce ;

M. André Gyorgy, ministre de l'agriculture ;

M. Joseph Irbistofly, ministre de l'intérieur ;

Le lieutenant feld-maréchal Bibar, ministre de la Honved ;

M. Georges Lukacs, ministre des cultes et de l'instruction publique.

Les sous-secrétaires d'Etat en fonctions sont relevés de leur poste sans qu'il soit procédé à des nominations pour les remplacer.

Le Ministère espagnol

Madrid, 19 juin.

Le Président du Conseil a déclaré hier que la situation politique était incontestable, que le cabinet était décidé à poser le question de confiance aussitôt après que le général Linares aurait exposé au Sénat les circonstances de la crise de mois de décembre, de la chute de M. Maura et de l'avènement du général Azcarraga.

Des incidents imprévus peuvent provoquer aujourd'hui même le vote attendu par M. Villaverde pour réclamer l'intervention royale dans le conflit divisant le parti conservateur.

A l'Ecole

LA COÉDUCATION

Nous avons vous d'une personne, apparteniant à l'enseignement, l'intéressant article suivant :

Le prochain Congrès des Associations d'Instituteurs et d'Institutrices qui doit se tenir à Lille, [illegible] s'occupera de la question de la Coéducation.

Sans [illegible] les partisans de la coéducation, il présentera ce qui [illegible] et [illegible] ; il [illegible] ; il [illegible] ; il